



PREUVE RECOMPENSE INDIVISION

Par **Zael**, le **07/07/2015** à **13:39**

Bonjour,

Nous avons acheté avant mariage en indivision 50/50 mais j'ai les preuves que l'apport pour la maison était des fonds personnel sur compte bancaire à mon nom et non marié. J'ai fourni tous ces documents à mon avocat et au notaire pour transmission au juge.

Ma question / suis je dans l'obligation de fournir mes preuves à l'avocat adverse ?

Par **domat**, le **07/07/2015** à **15:36**

bjr,

votre avocat transmettra ses conclusions (avec ses pièces) à la partie adverse avant l'audience, c'est le principe du contradictoire.

cdt